



Exporter vos produits bio : Comprendre les modalités d'exportation par pays

Le marché BIO mondial est très réglementé. En effet, près de 100 pays ont des réglementations biologiques nationales qui s'appliquent à leur échelle. En Europe par exemple, la réglementation BIO Européenne 2018/848 s'applique. Aux Etats-Unis, il s'agit du règlement NOP. Au Japon, du règlement JAS.

Il est donc nécessaire de faire monter en compétences les équipes des entreprises sur les différentes modalités existantes de l'export de produits bio, afin qu'elles aient la capacité d'étudier de manière autonome la faisabilité d'un projet d'export bio, n'importe où dans le monde.

Modalités

0,5 jour - 4 h Horaires : 8h30 – 12h30 Sessions : Jeudi 18 septembre 2025 – à distance 500 € HT	Pour qui ? Entreprises qui souhaitent exporter leurs produits bio	Quelle pédagogie ? Echanges Quizz Cas pratiques	Les pré-requis Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifique.
---	---	---	--

OBJECTIFS

- Identifier les principaux marchés d'exportation des produits bios
- Comprendre les modalités d'exportation en fonction des pays
- Connaitre les différents logos internationaux bios
- Connaitre les différents processus de certification en fonction des référentiels

PROGRAMME

PANORAMA DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LE MONDE

- Chiffres clés
- Les principaux marchés
- Démarches biologiques dans le monde

MODALITES D'EXPORT EN FONCTION DES PAYS

- Export par les accords commerciaux (équivalences) : Focus sur les Etats-Unis, le Canada, la Suisse, le Japon
- Export par la reconnaissance de la réglementation BIO UE : Focus sur la Thaïlande, les Emirats-Arabe-Unis, Singapour
- Export par la certification obligatoire selon la réglementation BIO du pays de destination : Focus sur la Chine, le Brésil

INFO / TARIFS

Le tarif de la formation s'élève à 500 € HT.

Une réduction de 50% est appliquée sur le prix de la formation dès le second participant pour une même session

issu de la même société.